



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 034/26

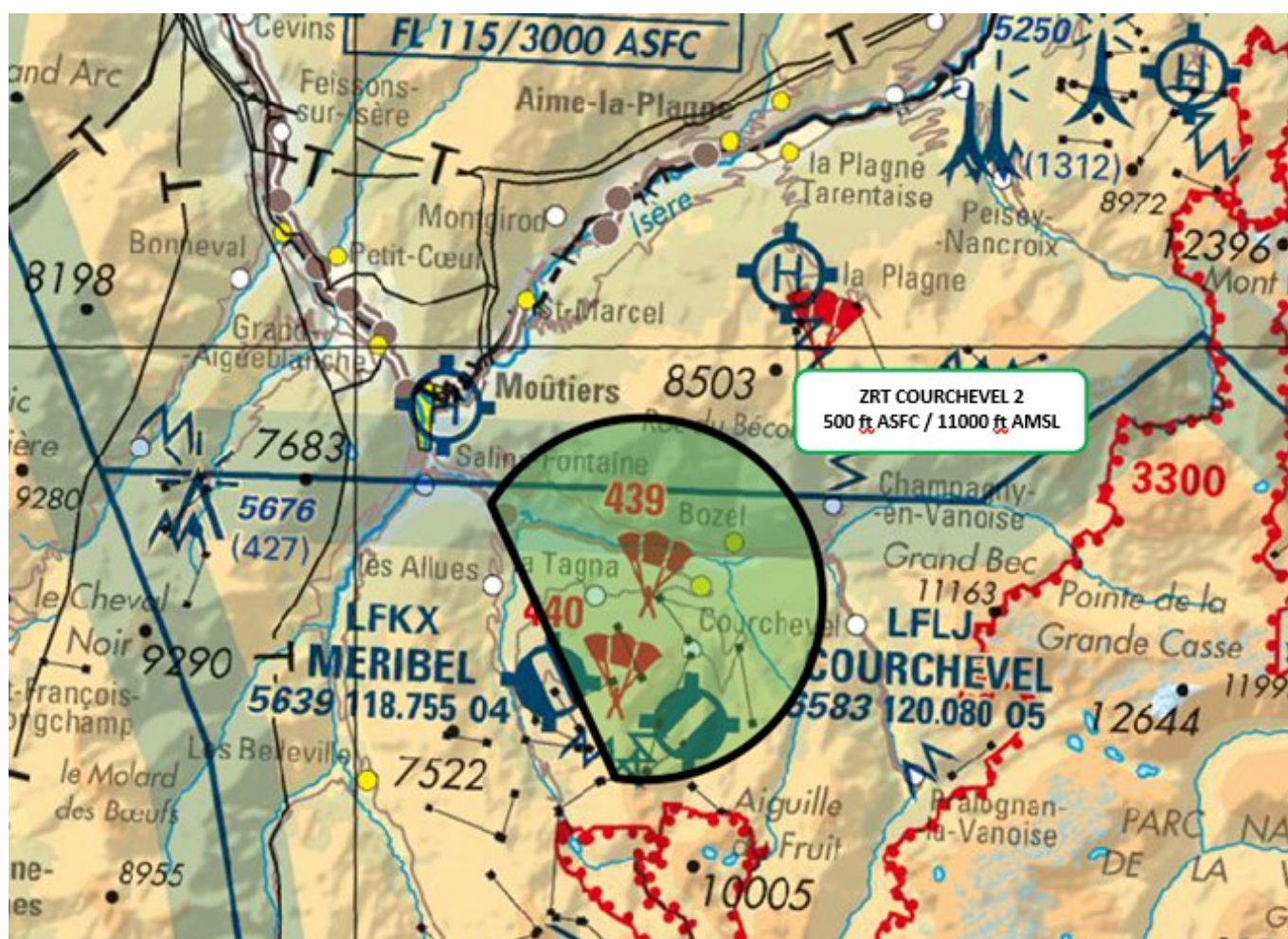
Date de publication : 26 FEB 2026

Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour une manifestation aérienne dans le cadre de la coupe du monde de saut à ski dans la région de Courchevel

En vigueur : Du jeudi 12 mars au dimanche 15 mars 2026

Lieux : FIR : Marseille LFMM - AD : MERIBEL ROBERT MERLOZ LFKX

ZRT COURCHEVEL 2



Extrait carte 1/250000 OACI VFR - Édition 2025

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne (coupe du monde de saut à ski)

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT COURCHEVEL 2

- Du 12 mars 2026 au 15 mars 2026 de 0830 à 1000 - activable

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de:

- Courchevel info :120.080Mhz
- Méribel A/A: 118.755 Mhz
- Marseille info: 124.500 Mhz

GESTIONNAIRES

Directeur des vols

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité à l'exception des aéronefs:

- participant à la manifestation;
- autorisés par la direction des vols de la manifestation;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire (fréquence Display ou Courchevel AFIS ou téléphone).

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par les organismes habituels

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT Courchevel 2****LIMITES LATÉRALES**

45° 22' 51''N - 006° 36' 11''E

45° 27' 24''N - 006° 33' 13''E

Arc horaire de 3 NM de rayon centré sur 45° 25' 49.15''N - 006° 36' 50.31''E

45° 22' 51''N - 006° 36' 11''E

LIMITES VERTICALES

500 ft ASFC / 11000 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur des Vols: 06.85.40.06.98

Directeur des vols suppléant: 07.86.21.03.39

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

activités de parachutages N°439 et 440 suspendues

Arrivées sur Méribel (LFKX) par La TANIA suspendues